

Surveillance rapprochée

Autor(en): **Fischer, Roland**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **24 (2012)**

Heft 94

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-970922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Surveillance rapprochée

Lorsque notre téléphone portable sait où nous sommes, il se peut que d'autres personnes le sachent aussi. Les technologies de localisation représentent un nouveau défi pour la protection des données. *Par Roland Fischer*

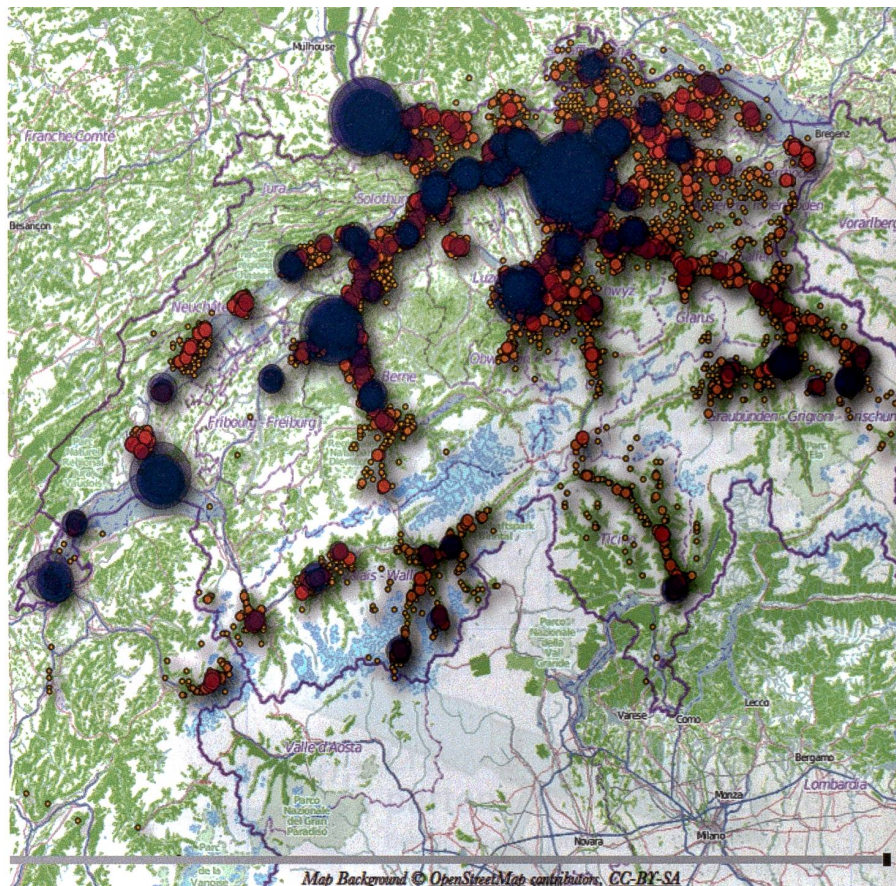
Les choses prennent peu à peu un tour inquiétant, n'en déplaise à Apple, qui aimerait nous convaincre de la banalité de sa fonction de localisation à coup d'annonces pleine page: quand on lui demande « Où est mon frère ? », l'iPhone répond « Je crois que je l'ai trouvé. » Et une carte de s'intercaler aussitôt avec la position exacte de ce dernier.

Dans les faits, l'utilisation très concrète des technologies de localisation a déjà commencé: systèmes de navigation, réseaux sociaux avec fonction de localisation ou géotagging de photos (attribution de coordonnées géographiques à la capture photographique). Le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-Swiss s'est donc penché sur le sujet. « La navigation assistée par GPS fait déjà partie de notre quotidien, alors que la publicité localisée ou les offres sur mesure disponibles à proximité, qui s'affichent sur le téléphone mobile du consommateur, en sont encore à leurs débuts », analyse Lorenz Hilty, auteur principal de l'étude et informaticien à l'Université de Zurich.

Entrée dans le monde réel

Les technologies de localisation ont ceci d'exceptionnel: avec elles, la soif de données du monde numérique fait son entrée dans le monde réel. Elles présentent certes les mêmes problèmes que ceux que nous rencontrons quand nous surfons sur Internet, notamment en matière de sphère privée.

Mais ce ne sont pas seulement nos activités en ligne qui sont, cette fois, concernées: le cyberharcèlement se mue tout à coup en espionnage de la vie quotidienne. Et les criminels, qui jusqu'ici s'étaient spécialisés dans l'entourloupe à l'identité numérique, peuvent facilement retrouver notre adresse et savoir si nous nous y trouvons à tel moment. Les appareils numériques susceptibles de nous identifier et de



nous localiser sont légion. Ainsi, on estime qu'en 2015, rien qu'en Suisse, il y aura 100 millions de cartes SIM en circulation. « Le phénomène revêt une nouvelle ampleur: les risques par rapport à la protection des données et à la sphère privée, tels qu'ils se manifestaient jusqu'ici dans le monde virtuel, empiètent peu à peu sur la vie réelle », explique le chercheur.

Des recommandations

L'étude ne se contente pas de dresser un état des lieux, elle émet aussi des recommandations. La première concerne les quantités de données qui sont traitées et évaluées en coulisse: une sensibilisation initiale pourrait déjà se faire à l'école, par exemple. Les auteurs recommandent aussi, au niveau juridique, de veiller à ce que les directives en matière de protection des données soient respectées. « Là, c'est au politique de jouer, affirme Lorenz Hilty. Il faut améliorer l'applicabilité du droit actuel, dans le pays mais aussi au niveau des collaborations internationales, notamment avec l'Union européenne. »

Enfin, il s'agit de ne pas se sentir livré sans défense à la rapidité de l'évolution. « Je n'aime pas le déterminisme technologique, remarque-t-il. Notre objectif n'est pas de montrer ce que la technologie nous impose et fait de nous. Nous sommes encore suffisamment libres d'influencer la manière dont les technologies de localisation changeront notre vie. » ■

Grâce aux technologies de localisation, il est possible de suivre les traces que cette personne a laissées avec son smartphone entre octobre 2010 et février 2012. Image: Hans-Christian Wepfer/Lab25